

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 1^{er} octobre 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Somme-Aisne

NOR : JUSF2526713A

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Somme-Aisne ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1^{er} au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Somme-Aisne ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Somme-Aisne.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Somme-Aisne les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaires : Monsieur Alexandre MAQUINGHEN
- Suppléants : Madame Eugénie CHANTREL

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires :
 - Madame Virginie FOURCY
 - Madame Marion TAMBOISE
 - Monsieur Régis DARRAS
 - Madame Anne-Sophie SAILLY
- Suppléants :
 - Madame Agathe ZWIAUER
 - Monsieur Frédéric MARCHAL
 - Madame Aurore FALCIONI
 - Madame Christelle LECOCQ

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaire : Madame Mame DIONE
- Suppléant : Non désigné

Article 2

L'arrêté du 23 décembre 2024 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Somme-Aisne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 1^{er} octobre 2025.

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Somme-Aisne

